

L'ANFH dévoile les chiffres 2024 de la formation dans la Fonction publique hospitalière

A l'occasion de son Conseil d'Administration, l'ANFH, l'OPCA de la Fonction publique hospitalière, a présenté le bilan de l'année 2024, mettant en avant des résultats très positifs qui confirment la dynamique positive de la formation continue dans la Fonction publique hospitalière, déjà observée en 2023, ainsi que la bonne consommation des enveloppes de formation. L'ANFH réaffirme son rôle essentiel dans le développement des compétences et l'accompagnement des établissements de la fonction publique hospitalière, témoignant de son engagement constant à répondre aux besoins évolutifs du secteur.

Les chiffres à retenir pour l'année 2024

Un taux d'accès de 54,9% avec plus de 32,3 millions d'heures de formation financées
(+4,6%)

et 1 066 000 départs en formation au titre de l'agrément Plan.

- ▶ Plus de 22 830 dossiers Études Promotionnelles sont en cours de réalisation, dont plus de 9 450 nouveaux dossiers: ce sont ainsi **plus de 8 500 infirmières, plus de 4 500 aides soignantes, 1250 IADE, 1200 IPA et près de 1200 IBODE qui rejoindront prochainement les établissements de la FPH.**

2 150 établissements adhérents Plan soit 97,7% d'établissements adhérents.

En 2024, ce sont 594 M€ (+3,7%) qui ont été consacrés au financement des Études promotionnelles.

4 900 dossiers d'apprentissages en cours de financement

Plus de 4 397 bilans de compétences.

3 006 CFP en cours de financement au titre de l'agrément CFP.

En célébrant plus de 50 ans de mobilisation, l'ANFH continue d'accompagner les établissements dans les enjeux de fidélisation et d'attractivité, ainsi que les agents dans leurs parcours et leur évolution professionnelle. Ce sont ainsi plus de 677 000 entretiens professionnels réalisés dans l'outil Gesform Evolution mis à disposition de ses adhérents par l'Anfh, ainsi que des offres thématiques adaptées aux besoins des établissements sur la QVT, l'égalité professionnelle et la lutte contre les VSS, le développement durable.

Dans le cadre de son nouveau projet stratégique 2025-2028, l'ANFH s'engage à poursuivre son action pour accompagner établissements et agents de la FPH, mutualiser et favoriser les partages et développer une offre de formation réactive et adaptée aux exigences d'un secteur en perpétuelle évolution.

Plus d'infos : www.anfh.fr

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière.

www.anfh.fr